



Sarl - dettes - liquidation

Par **azerty31**, le **15/10/2009** à **10:04**

Bonjour,
je suis actionnaire minoritaire d'une SARL (49%), l'actionnaire majoritaire et gérant a contracté un emprunt de 50.000 euros à lui-même, sans m'en avertir.

A-t-il le droit ?

Ce montant a permis l'achat d'un site internet. Qu'advient-il à celui-ci en cas de liquidation judiciaire ?

Merci de vos réponses cela m'aiderait beaucoup.